

**N° 30/9.22**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 480'000.00 POUR UNE SOLUTION DE PRODUCTION DE FROID À LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES, SUBVENTIONS NON DÉDUITES, ET L'OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS UTILISATEURS AFIN DE GARANTIR LEUR SURVIE DANS L'INTERVALLE.**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## **PRÉAMBULE**

La commission du Conseil Communal chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la salle du Léman, à Riond-Bosson. Elle était composée de Mmes Nicole Jufer Tissot, Emilie Bovet et de MM. Frédéric Eggenberger, Pascal Gemperli, Julien Besuchet, Marc Lambrigger, Sacha Fehlmann, Jean Hugues Busslinger et Pascal Martin.

La Municipalité et le service concerné étaient représentés par Madame Laetitia Bettex, Municipale, Monsieur David Fernandez, chef de service, Monsieur Yves Marc André, chef de l'Office des bâtiments, Monsieur Olivier Bohren, responsable des infrastructures sportives et Madame Claire Martinet, secrétaire de direction.

Nous remercions vivement la Municipalité et le service pour le travail de grande qualité réalisé dans l'urgence et dans un très court laps de temps.

Le présent rapport met en avant une solution étudiée mais non retenue par la Municipalité, à savoir la mise en place d'une glace synthétique, en la proposant comme solution transitoire pour une saison avec de nombreux avantages par rapport au Préavis municipal.

Effectivement, après l'avoir étudiée soigneusement, il en ressort que cette solution gagne sur tous les points retenus dans une analyse multicritères lorsqu'on la compare aux avantages présentés dans le Préavis, ainsi que sur d'autres aspects qui seront développés dans le présent rapport.

En particulier, cette solution transitoire pour une saison permet de gagner du temps afin d'étudier en profondeur et sans urgence la meilleure solution pour notre patinoire.

Les objectifs principaux de cette proposition sont :

- sauver la saison de glace et donc les clubs concernés de la meilleure manière possible
- garantir la mise à disposition d'une glace (fut-elle synthétique) en faveur de la population morgienne, en particulier les familles et les écoles
- être en conformité avec les politiques publiques morgiennes et notamment la Stratégie énergétique 2035
- réduire les risques liés à la crise énergétique
- gagner du temps afin d'étudier la meilleure solution sans la pression de l'urgence

## LE PRÉAVIS MUNICIPAL

Depuis la panne du condensateur de la patinoire, le service du Dicastère Bâtiments, sports et domaines a travaillé sans relâche à la recherche d'une solution permettant de sauver la saison de glace et nous les remercions vivement pour cet engagement extraordinaire. L'urgence se fait sentir dans le Préavis, la réflexion apparaissant inaboutie sur certains points, d'autres étant malheureusement contraires à certaines politiques publiques de la ville, notamment la Stratégie énergétique 2035.

Que ce soit au niveau de la Municipalité ou de la Commission, personne ne donne l'impression d'être complètement satisfait de cette solution, mais elle "est ce qu'on a pour sauver la saison".

Voici les principaux problèmes de la solution proposée :

### Temporalité

La solution proposée pourrait être opérationnelle au plus tôt en janvier 2023, lorsqu'une bonne partie de la saison sera déjà passée, et ceci seulement si tout va bien et qu'aucun des risques cités ci-dessous ne se réalise.

Un autre problème de temporalité est celui de la durabilité de la solution proposée. Si la lecture du préavis pouvait encore donner l'impression d'une solution provisoire, la Municipalité semble partir du principe qu'elle sera reconduite l'année prochaine et les suivantes. Elle propose en effet un amortissement sur 20 ans.

### Risques

Plusieurs écueils doivent être signalés.

Tout d'abord la crise énergétique avec son pic prévu pour janvier-mars 2023, soit exactement au moment où la solution municipale pourrait enfin être opérationnelle. Sans parler des risques de black-out, le plan pénurie de la confédération (plan Ostral) prévoit le contingentement de l'énergie notamment pour les gros consommateurs. A Morges, les deux seules entités publiques considérées comme gros consommateurs sont le site de Beausobre et la Patinoire.

Les autorisations nécessaires pourraient également retarder le calendrier déjà extrêmement serré. Ainsi, la solution proposée ne répond pas aux exigences légales d'un apport de 20% en énergie propre. La demande de dérogation de la Municipalité, en soi déjà très discutable, n'est pas confirmée à ce stade par la Direction générale de l'environnement (DGE). Les permis de construire seront en outre soumis à la procédure CAMAC du Canton, avec une procédure de mise à l'enquête selon les informations fournies à la Commission.

Cette procédure de mise à l'enquête fait planer un risque élevé d'oppositions qui feraient retarder encore davantage la mise en œuvre au point qu'elle ne sera plus réalisable pour cette saison. Les oppositions pourraient porter sur les aspects esthétiques des deux groupes froids posés à l'extérieurs, sur le bruit supplémentaire générés par ces derniers ou encore par toute personnes habitant Morges se considérant potentiellement lésée par cette solution, voire même par les associations écologistes usant de leur droit de recours des organisations.

La possibilité d'un référendum avec effet suspensif est un risque supplémentaire. Selon le sondage de la Municipalité auprès de 1'101 morgiennes et morgiens, seulement 45% soutiennent le maintien de la patinoire, tandis que seuls 6% déclarent l'utiliser régulièrement. Etant donné le fort impact négatif sur les finances communales et la Stratégie énergétique, l'on ne peut exclure un tel scénario.

Le préavis municipal prévoit un soutien à hauteur de CHF 100'000.- pour compenser la perte des clubs. Cependant, les besoins sont évalués par les clubs à CHF 674'541.- ; et selon la Municipalité les caisses des clubs sont complètement vides après la crise covid. Le risque d'une faillite en lien avec un arrêt de la saison jusqu'en janvier est donc élevé. Il est dès lors urgent et vital pour la survie des clubs de disposer d'une solution dont la mise en œuvre est aussi rapide que certaine.

### Nuisances sonores

Les échangeurs de chaleurs, installés à l'extérieur, généreront en continu, donc jour et nuit, un bruit estimé à 55 décibels à la source et de 38 décibels au niveau des habitations. La législation limite à 45 décibels de nuit les nuisances sonores pour les habitations (degré de sensibilité au bruit II). Si les estimations sont correctes, la marge est donc minimale et aucune source de bruit supplémentaire ne devrait se rajouter afin de respecter les limites légales. Rappelons à ce titre que l'avenue Henry-Warnery connaît déjà des dépassements des maxima fixés par l'Ordonnance sur le bruit routier (cf. préavis N° 24/6.17).

### Politique énergétique et climatique

En lien avec la votation sur le point d'impôt climatique, l'année politique qui vient de s'écouler a été fortement animée par la politique énergétique et climatique de Morges. Si la solution d'un point d'impôt n'a pas su convaincre, toutes les formations politiques ainsi que la Municipalité ont cependant mis en avant leur soutien à la Stratégie énergétique. Nous sommes d'autant plus étonnés que, malgré la crise énergétique, malgré la crise climatique et alors que Morges élabore actuellement son plan climat, malgré les avancées de la technologie depuis l'installation de la patinoire actuelle, la Municipalité n'ait même pas pris la peine de présenter une variante de glace synthétique dans son préavis, se contentant de proposer une solution qui consomme encore davantage d'électricité (331'000 KWh au lieu de 328'000 KWh) alors que le « patinosaire » est déjà connu pour être un « gouffre énergétique ».

Contrairement à l'actuelle installation, qui est munie d'une pompe à chaleur qui échange la chaleur avec l'eau de la Morges, l'installation projetée le fait avec l'air, ce qui est moins efficace d'un point de vue énergétique. De plus, cet échange de chaleur avec l'air signifie qu'elle « chauffe la nature » alors que la patinoire continue à être chauffée au gaz ! ... et que le prix du gaz ne cesse d'augmenter tout comme celui de l'électricité. Avec un peu plus de temps de réflexion on pourrait faire nettement mieux.

### Finances communales

Actuellement, la patinoire coûte un montant de l'ordre de CHF 1'000'000.- par an aux contribuables morgiens. Comme indiqué ci-dessus, la consommation énergétique de la solution proposée est plus élevée que pour l'actuelle et le prix de l'électricité pour la patinoire subira une hausse de 300% à partir du 1er janvier 2023, date de la mise en route prévue pour la nouvelle glace. Concrètement, les coûts électriques de la solution proposée s'élèveraient à CHF 330'970.- par an.

Des subventions ne seront pas possible pour ce projet selon la Municipalité.

### Réchauffement climatique

La Suisse vient de vivre son deuxième été le plus chaud de l'histoire et la tendance est clairement à la hausse. La commune de Sierre repousse l'ouverture de sa patinoire car « D'un point de vue économique et écologique, ça ne fait pas de sens de produire de la glace avec ces températures »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Eddy Beney, responsable de la sécurité publique et du sport au sein du Conseil communal (exécutif).

La solution énergivore proposée par la Municipalité contribue au réchauffement climatique, et n'est pas en cohérence avec les efforts entrepris par notre Commune pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>.

## LA SOLUTION PROPOSÉE PAR LE PRÉSENT RAPPORT

Au vu de ce qui précède, le présent rapport propose une solution transitoire pour l'hiver 22-23, sous la forme de la mise en place d'une glace synthétique en location. Cette solution permettra de gagner du temps afin de réfléchir à une solution plus satisfaisante et plus durable, de garantir la mise à disposition d'une infrastructure de patinage en faveur de la population, tout en sauvant la saison des clubs.

Voici les principaux avantages de cette solution.

### Temporalité

Selon un fournisseur que la Municipalité a sollicité, une telle solution serait opérationnelle en environ trois semaines, donc début octobre si le Conseil communal accepte cette proposition dans sa séance du 7 septembre.

### Absence de risque

L'installation d'une glace synthétique ne comporte aucun des risques exposés plus haut. Elle ne consomme ni eau, ni énergie et en conséquence elle n'est pas exposée aux risques d'une réduction ou d'une coupure énergétique pendant l'hiver. Aucune autorisation n'est nécessaire et aucune opposition n'est possible étant donné que l'extérieur du bâtiment n'est pas touché. Un référendum semble très peu probable, sachant que cette solution coûte moins cher à la Commune et ne nuit pas à l'environnement. La faillite des clubs est très improbable puisque la saison de la patinoire commencerait dès début octobre, donc à temps.

### Politique énergétique et climatique

Mise à part l'énergie grise, qu'on a tout autant et peut être plus pour la solution du Préavis, la solution proposée réduit à zéro l'énergie consommée pour la saison. La patinoire étant le seul grand consommateur public avec le site de Beausobre, l'impact positif sur la stratégie énergétique et sur le climat seraient significatifs.

Dans son Préavis "Création de la société anonyme Morges Énergies SA", la Municipalité constate que "La marge de manœuvre du montant maximum des préavis qui pourront être déposés au Conseil communal ne permet pas de financer ce programme ambitieux de transition énergétique". Un apport financier supplémentaire est donc indispensable. La proposition municipale concernant la solution d'urgence pour la patinoire augmente la consommation d'énergie ainsi que les coûts, elle est donc complètement contraire aux efforts que la Municipalité dit vouloir mener dans le cadre de sa Stratégie énergétique.

La présente solution transitoire de glace synthétique permet non seulement d'économiser des montants importants, mais aussi de réduire la consommation énergétique et donc les émissions de CO<sub>2</sub> à quasi zéro pour la période concernée.

En outre, cette société compense l'énergie grise de la production de chaque panneau par la plantation d'un arbre à travers l'organisation Plant-for-the-Planet. Il s'agirait de 675 arbres pour le présent projet.

## Finances communales

Comparé à la solution municipale, celle du présent rapport permet d'économiser environ CHF 289'000.- sur la période concernée.

Ces économies peuvent être résumées comme suit :

- Economie énergétique : CHF 165'485.- (pour la demi-saison de janvier à mars au tarif appliqué à partir du 1 janvier 2023 ; ce qui correspond à CHF 330'970.- pour une saison entière)
- Prix du matériel et de la location : CHF 154'000.- (soit CHF 380'000.- pour la solution municipale contre CHF 226'000.- pour celle du présent rapport).

Afin d'offrir à nos clubs la surface maximale possible, il s'agit à notre sens de privilégier une patinoire synthétique de dimension 50m \* 27m<sup>2</sup>. Dans les conclusions, nous proposons ainsi le montant de CHF 226'000.- comme plafond, en laissant cependant à la Municipalité le choix de choisir une surface réduite.

En outre, une subvention à travers le fonds d'encouragement communal devrait être possible. Le règlement de ce dernier cite les services communaux comme bénéficiaires. Cette subvention pourrait être entre 20% et 40% du coût global du projet. Donc entre CHF 45'200.- et CHF 90'400.- pour les CHF 226'000.- du matériel et de la location. D'autres potentielles subventions cantonales et fédérales doivent être vérifiées.

Aussi, au vu de la disponibilité immédiate à partir d'octobre, les CHF 130'000.- proposés pour soutenir les locations externes des clubs seront probablement nettement moins utilisés que dans la solution municipale.

Au total, le montant d'au moins CHF 289'000.- pourrait donc être économisé par la solution proposée dans le présent rapport.

“Last but not least”, l'entretien quotidien nécessaire pour la glace synthétique se limite à un passage de balai ou d'aspirateur en fin de journée quand les utilisateurs seront partis. Alors que l'entretien de la glace véritable occupent 8% du temps disponible en journée.

## **GLACE VÉRITABLE VS GLACE SYNTHÉTIQUE**

La commission a interrogé la Municipalité sur les raisons de l'exclusion de cette solution de glace synthétique. Selon elle, la variante d'une patinoire synthétique est meilleure à tout point de vue pour le patinage public et les écoles. Toutefois, les clubs n'y seraient pas favorables. Il s'agit évidemment d'un point non négligeable.

Cependant, il convient de constater que la tendance vers la glace synthétique est claire et nette, y inclus pour les clubs professionnels. Ainsi, les juniors et l'élite du HC Davos s'entraînent sur une glace synthétique du fournisseur sollicité par la Municipalité. En France, la glace synthétique est officiellement homologuée pour les matchs des juniors et en Suisse, des tournois de 3 contre 3 sont en discussion auprès de Swiss Hockey, toujours sur la même glace synthétique.

Le même constat prévaut pour l'entraînement du patinage artistique.

---

<sup>2</sup> C'est le maximum possible sans couper des plaques (et donc l'obligation d'acheter) en fonction de la patinoire à Morges

En d'autres termes, la glace synthétique est tout à fait conforme aux exigences liées aux entraînements des clubs. Afin de pallier l'absence d'homologation pour les compétitions officielles, nous proposons de maintenir l'aide financière prévue dans le préavis municipal. Cette aide financière permettra ainsi aux clubs de louer des heures de glace dans les autres patinoires de la région afin d'y organiser leurs matchs. Relevons à ce titre que la première équipe du HC Forward a déjà été en mesure de trouver une solution pour relocaliser ses matchs officiels dans d'autres patinoires.

Quant aux jeunes, aux écoliers et aux patineurs de loisir, l'offre des patinoires éphémères explose littéralement en Suisse romande.

### Les patinoires éphémères de Suisse romande cet hiver



Source: <https://www.24heures.ch/les-patinoires-ephemeres-envahiront-la-suisse-romande-cet-hiver-312075693212>, pour 2019

En 2021, la patinoire éphémère (synthétique) a connu un tel succès au Bluard à Morges que la Municipalité avait décidé d'acheter le matériel.

Pourquoi alors la résistance de certains professionnels ? Selon l'entraîneur physique du HC Davos dans une émission TTC de la RTS<sup>3</sup>, le seul inconvénient serait que certaines sensations ne sont pas les mêmes, notamment pour l'accélération et le freinage qui nécessitent un peu plus de force. Aussi, il manquerait "le spectacle", à savoir les giclés de glace lors des freinages. Ces sont ces mêmes points qui ont été avancés en commission.

<sup>3</sup> [https://www.swissinfo.ch/fre/glice\\_la-glace-synth%C3%A9tique-suisse-qui-a-conquis-le-monde/46199018](https://www.swissinfo.ch/fre/glice_la-glace-synth%C3%A9tique-suisse-qui-a-conquis-le-monde/46199018)

Si l'on peut comprendre que le changement de mentalité prenne du temps et que les sensations que procurent les habitudes peuvent être importantes, force est de constater qu'avec la crise actuelle qui nécessitent des efforts considérables de tout un chacun, y compris de la population morgienne (appels aux économies d'énergie par exemple), il nous semble tout à fait légitime de demander à nos clubs de glace de faire leur part. Ceci d'autant plus que cette solution réduit considérablement les risques pour leurs propres finances et garantit, contrairement à la solution municipale, la disponibilité de la patinoire pour cette saison. Tout au plus, il s'agit d'une solution transitoire pour une saison, afin de prendre le temps d'étudier une solution plus durable en vue de l'hiver 23-24.

Reste un défi que la solution proposée dans le présent rapport ne parvient malheureusement pas à combler, à savoir l'impossibilité d'utiliser la glace synthétique pour le curling pour des raisons techniques. Au vu des risques exposés ci-dessus en lien avec la solution municipale, on serait tenté de dire que cela change peu pour les curleurs, notamment aussi dû au fait que pour la majeure partie de la saison, à savoir jusqu'en janvier 2023, ils seraient de toute façon obligés de trouver une solution extérieure selon le préavis. Cela étant, la Municipalité n'était pas en mesure d'indiquer la fréquentation effective du curling<sup>4</sup>, mais en toute occurrence elle reste plutôt faible. Pour pallier ce point, le présent rapport propose la mise à disposition d'un montant supplémentaire à hauteur de CHF 30'000.- supplémentaires réservé au club de curling afin d'assurer sa pratique dans des structures externes dans les meilleures conditions possibles. Ce montant peut couvrir non seulement la location et le transport des personnes concernées mais également tout autre frais lié directement à cette circonstance.

## CONCLUSION

Ce rapport de minorité a comme but de :

- sauver la saison de glace et donc les clubs concernés de la meilleure manière possible
- garantir la mise à disposition d'une glace (fut-elle synthétique) en faveur de la population morgienne, en particulier les familles et les écoles
- être en conformité avec les politiques publiques morgiennes et notamment la Stratégie énergétique 2035
- réduire les risques liés à la crise énergétique
- gagner du temps afin d'étudier la meilleure solution sans la pression de l'urgence

Nous proposons ainsi comme solution transitoire la mise en place d'une glace synthétique pour une saison. Cela permet non seulement de sauver la saison en entier à partir d'octobre, et pas uniquement pour janvier-mars 2023 comme proposé par la Municipalité, mais aussi d'économiser le montant d'au moins CHF 319'000.- et de réduire considérablement la consommation énergétique ainsi que de gagner un temps précieux pour élaborer une solution plus satisfaisante pour la saison 2023/2024. En plus, une subvention à hauteur de CHF 45'200.- ou CHF 90'400.- devrait être possible à travers le fonds d'encouragement communal. Mais surtout, cette solution permet de garantir de façon inconditionnelle la mise à disposition d'une infrastructure de glace, certes synthétique, à disposition du public, des familles et des écoles. Ce faisant, notre Commune soutiendrait la promotion de la santé par le sport et l'activité physique à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

---

<sup>4</sup> Membres du club 110, juniors 24

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 226'000.00, subventions non déduites, pour la location d'une glace synthétique pour la saison d'octobre 2022 à mars 2023 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de maximum CHF 100'000.00, en fonction des frais effectifs, pour l'octroi d'une aide financière pour les clubs utilisateurs de l'infrastructure ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de maximum CHF 30'000.-, en fonction des frais effectifs, pour l'octroi d'une aide financière exclusivement destinée au club de curling ;
4. de dire que le montant de CHF 226'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 45'200.- par année à porter en compte pour l'exercice 2023 ;
5. de dire que le montant de CHF 130'000.00 (soutien aux clubs et au curling) sera amorti entièrement en un an et porté en compte pour l'exercice 2023.

au nom de la minorité de la  
commission

Le président-rapporteur

P. Gemperli

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 septembre 2022.**